

duits il peut se procurer chez son épicier.

Il y a, évidemment, un côté financier à cette entreprise et peut-être l'association des épiciers ne se soucierait pas d'en prendre la responsabilité financière. Dans ce cas, nous croyons pouvoir lui offrir des garanties indiscutables contre toute possibilité de pertes; tandis que, selon toute probabilité, il restera un bénéfice assez rond à verser à la caisse de l'association.

Une assemblée générale mensuelle de l'association aura lieu, dans le cours régulier des choses, mercredi de la semaine prochaine; et comme, si l'on se décide à adopter la date la plus rapprochée, il n'y a pas de temps à perdre, il serait utile que la question fût discutée—et résolue, si possible—à la réunion de mercredi.

## LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION.

Nous recevons du Révérend Père Gohiet, une réponse à notre article de l'autre jour critiquant son plaidoyer en faveur des sociétés coopératives de consommation. Nous publions cette réponse avec plaisir, nous réservant d'y répondre un autre jour.

Nous voulons seulement faire remarquer ici que notre contradicteur élargit singulièrement le champ de la discussion et nous entraîne, du terrain exclusivement commercial où nous nous étions placé, jusque sur le terrain de l'économie sociale. Et ce dernier terrain est tellement vaste que nous aurons à nous défendre de l'y suivre partout, de peur de perdre de vue notre seul but: établir que l'organisation moderne du commerce est adéquate aux besoins de la société, abstraction faite des abus qui s'y glissent comme dans toute organisation humaine.

Nous voudrions aussi nous en tenir autant que possible à l'état social que nous connaissons le mieux, pour avoir pu l'étudier de visu, c'est-à-dire à celui qui existe au Canada; car nous estimons que, ici-bas, tout est relatif; qu'il n'y a de vérité absolue que celle du dogme, et que les institutions politiques et sociales sont bonnes ou mauvaises relativement, selon les temps, le tempérament et les mœurs des populations à raison desquelles on les étudie.

Voici l'article de notre éminent (qu'il se fâche, s'il veut) contradicteur:

M. le Rédacteur du PRIX COURANT,

Dans votre numéro du 11 octobre, sous l'en-tête: *Les Sociétés de Consommation*, vous attaquez un article paru dans le *Canada* sur le même sujet. A la rigueur, je pourrais croire que les coups tombent sur un autre que moi: car vous parlez d'un certain R. P. Goblet, éminent professeur à l'Université d'Ottawa, deux particularités auxquelles je ne puis me reconnaître. Pourtant les doctrines que vous combattez sont bien de moi—miennes, cela va sans dire, par adoption non par invention; les paroles que vous citez sont bien miennes. C'est donc moi, et non un autre, que le PRIX COURANT met sur la sellette.

Vous le dirais-je, M. le rédacteur? tandis qu'en proposant ce système de sociétés coopératives de consommation, je n'ai pu évidemment avoir aucun motif d'intérêt personnel en vue, et n'ai écrit qu'animé du désir de promouvoir le bien être des travailleurs,—par contre, on sent percer dans votre article comme un intérêt de boutique; on dirait que l'écrivain est de ceux ou écrit à la suggestion de ceux qui ont bien raison de voir de mauvais œil l'établissement de sociétés de consommation. Est-ce de ma part un jugement téméraire? Je le souhaite, mais c'est là l'impression première que vos pages ont produite sur moi et sur d'autres.

Permettez moi d'abord de relever une appréciation, qui, peut-être à votre insu, semble un peu méchante. Vous dites, après avoir exposé la première raison de mon système.

« Cette conception erronée, de peu d'importance chez un religieux, prend une gravité considérable chez un professeur d'économie politique. » Il y a là-dedans du dédain, comme un hapssement d'épaules, à la pensée de ce que peuvent dire et faire des religieux. Par contre, vous relevez la valeur du professeur d'économie politique; le religieux peut divaguer, le monde n'en ira pas plus mal; mais malheur! si le professeur d'économie politique fait une bévue, la société peut en être ébranlée. Je ne vous nierai point que les méprises des Economistes soient extrêmement funestes à la société, mais je vous demande pourquoi vous refusez au « religieux » une influence réelle sur le mouvement social. L'histoire des vieux ordres monastiques, l'action présente du clergé et des missionnaires, témoignent hautement contre « ce peu d'importance » attribué aux représentants de la pensée religieuse.

Et maintenant, M. le rédacteur, est-il vrai que la théorie sociale, dont je me suis fait le champion, repose sur une base vicieuse? Vous dites: « Il n'y a point de différence entre le riche et le pauvre, au point de vue de l'achat des denrées; tous deux achètent au même prix; le riche achète même à des prix plus élevés que l'ouvrier, parce qu'il donne sa clientèle seulement aux beaux magasins. »

Or, monsieur, cette réponse est bien faible. Il est incontestable que le consommateur riche achète souvent aux marchands de gros, aux importateurs, pour jouir d'un double bénéfice: celui de la réduction des prix d'achat et celui de la bonne qualité. Mieux que moi, vous savez vous-même que les choses se passent ainsi. Oubliez-vous, par exemple, qu'un grand nombre de familles riches prennent leur vin en grosse quantité aux vigneronns de France ou aux importateurs montréalais et réalisent ainsi un bénéfice de pourcentage très élevé? Si parfois, si même souvent le consommateur riche, lui aussi, achète au détail,— quand il s'agit d'articles luxueux ou de consommation non-journalière, — alors, sans doute, il va aux beaux magasins de détaillants; mais remarquez qu'il paie au comptant et qu'il a qualité de premier ordre! Ne croyez-vous pas que cela lui crée une situation privilégiée, et que même alors il est mieux avantagé que le travailleur, talonné par les dures nécessités du crédit et consommateur de produits détériorés? Pourquoi défendez-vous donc à ce dernier d'aviser aux moyens d'améliorer sa condition économique?

Vous reconnaissez ce fait que partout les communautés, les collèges, et autres corps sociaux, tels que l'armée, la marine, jouissent sur le marché de tous les avantages de l'achat en gros. Eh bien! M. le rédacteur, voilà précisément ce que nous voulons faire pour les ouvriers, cette portion, du moins, qui est laborieuse, saine et économe: nous voulons les réunir en vastes communautés, en corps sociaux, qui seront par là même « admis à acheter chez les marchands de gros, » voire même directement aux producteurs. Cette idée ne mérite-t-elle pas la sympathie de tous les amis du peuple? Ces associations économiques fonctionnent en Angleterre et en France, vous le dites vous-même; elle y prospèrent, elles y font un grand bien, et tous les jours se ramifient encore d'avantage; pourquoi ne seraient-elles pas aussi viables sur le sol canadien? La tentative des Pa-